

Projekt:

1. Basisinformationen Informations de base

	Datum Date	Kommentar von CIRKLA, Dachorganisation der Wiederverwendung Commentaire de CIRKLA, Organisation faitière du réemploi	Rückfragen bei: Renseignements chez: de Perrot, Olivier, arch. ETH SIA, Salza Sàrl GmbH, Quellenstrasse 27 8005 Zürich 044 273 30 90 deperrot@salza.ch

2. Kommentare zum Projekt und zu einzelnen Kapiteln und Ziffern Commentaires relatifs au projet et relatifs aux chapitres et chiffres

Spalten (3), (5), (6) müssen auf jeden Fall ausgefüllt werden / colonnes (3), (5), (6) doivent toujours être remplies

(4) Art des Kommentars: G generell, T technisch, R redaktionell / genre du commentaire: G en général, T technique, R rédactionnel

Vom SIA eingefügt wird / Sera complété par la SIA: (1) Kommentar-Nr. / numéro du commentaire
(2) Vernehmlassungsnummer / numéro de consultation /
(7) Kommentar der Kommission / commentaire de la commission

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
Bitte leer lassen/ à laisser vide svp.	Bitte leer lassen/ à laisser vide svp.	Thema / Thème Ziffer / Chiffre		Kommentar (Begründung für Änderung) Commentaire (justification de la modification)	Vorgeschlagene Textänderung Modification de texte proposée	Bitte leer lassen/à laisser vide svp.
		nouveau et à placer en début de: "0.4 terminologie"		Terminologie : le terme « réutilisation » doit être remplacé dans tous les paragraphes par « réemploi ». (terme convenu avec l'OFEV lors de l'étude RERIWI) . voir commentaire sous 0.1.2	Réemploi Récupération d'éléments de construction entiers lors de travaux de transformation ou de déconstruction en vue d'un réemploi ultérieure. Le réemploi limite les déchets, il est le moyen à privilégier devant la valorisation et l'élimination des déchets. (art. 4 OLED)	

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
Bitte leer lassen/ à laisser vide svp.	Bitte leer lassen/ à laisser vide svp.	Thema / Thème Ziffer / Chiffre		Kommentar (Begründung für Änderung) Commentaire (justification de la modification)	Vorgeschlagene Textänderung Modification de texte proposée	Bitte leer lassen/à laisser vide svp.
		nouveau et à placer en début de: "0.4 terminologie"		Le terme de "susceptible de réemploi" s'explique par le fait que la demande en éléments de réemploi ne couvre pas toujours l'ensemble de l'inventaire des éléments de réemploi d'une déconstruction. Dans ce sens, les éléments de réemploi qui n'auront pas trouvé preneurs seront traités comme déchets en fin de processus de déconstruction.	Élément de réemploi Élément de construction susceptible de réemploi. (all.: Bauelement, das wiederverwendet werden kann)	
		nouveau et à placer en début de: "0.4 terminologie"		à ajouter voir commentaire sous 1.1.1.2	Inventaire des éléments de réemploi Inventaire contenant des informations sur les éléments de réemploi, ainsi que les filières permettant de les écouler.	

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
Bitte leer lassen/ à laisser vide svp.	Bitte leer lassen/ à laisser vide svp.	Thema / Thème Ziffer / Chiffre		Kommentar (Begründung für Änderung) Commentaire (justification de la modification)	Vorgeschlagene Textänderung Modification de texte proposée	Bitte leer lassen/à laisser vide svp.
		1.1.1.2		<p>La "Prévention des déchets" implique concrètement le "réemploi". Cependant, le réemploi ne figure qu'épisodiquement dans la norme, alors que dans l'ordre de priorité des mesures, celle du réemploi est placée avant celle de l'élimination des déchets, ce qu'indique d'ailleurs le titre qui place la "prévention" avant la "gestion des déchets".</p> <p>La difficulté provient du fait que les "éléments de construction susceptibles de réemploi" ne sont pas des "déchets". Or la norme a été originellement établie pour les "déchets". Il y a souvent dans ce projet de révision confusion dans le sens que les indications concernant le réemploi se trouvent intégrées ou subordonnées au thème des déchets.</p> <p>La correction à faire consiste à ajouter le "réemploi" chaque fois qu'il peut se poser en alternative préférentielle à l'élimination des déchets. Les thèmes "prévention des déchets, réemploi" doivent se distinguer clairement du thème "déchet".</p> <p>Dans ce sens, 1. Terminologie doit être complétée en faisant figurer le "réemploi" et le terme de "Elément de réemploi" (all.: "Bauteil der Wiederverwendung") prioritairement avant "Déchets de chantier"..</p> <p>OLED dans sa forme actuelle ne traite pas explicitement du réemploi. Cette révision de la norme 430 doit toutefois tenir compte du réemploi dont la pratique, selon notre expérience du marché du réemploi, prend de l'essor jusque chez les plus grands développeurs. Ne pas en tenir compte rendrait la norme 430 rapidement dépassée par la pratique du secteur de la construction.</p>	<p>Celui qui a le pouvoir de disposer des éléments de réemploi et des déchets de chantier est tenu de veiller à ce que ces derniers soient correctement éliminés ou valorisés conformément au plan de gestion des déchets.</p> <p>La responsabilité du réemploi et du traitement des déchets de chantier conformément aux dispositions légales incombe au maître d'ouvrage en vertu l'art. 16 OLED.</p>	

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
Bitte leer lassen/ à laisser vide svp.	Bitte leer lassen/ à laisser vide svp.	Thema / Thème Ziffer / Chiffre		Kommentar (Begründung für Änderung) Commentaire (justification de la modification)	Vorgeschlagene Textänderung Modification de texte proposée	Bitte leer lassen/à laisser vide svp.
		1.1.2.3		voir commentaire sous 1.1.1.2	<p>Le dossier d'appel d'offres contiendra toutes les informations nécessaires à l'établissement de l'offre, telles que:</p> <ul style="list-style-type: none"> – description détaillée de l'ouvrage et des matériaux de construction qu'il contient ; - Inventaire des éléments susceptibles de réemploi – plan de gestion des déchets contenant des informations sur le type, la quantité et la qualité des déchets de chantier, la réutilisation prévue d'éléments de construction ainsi que les filières de valorisation et d'élimination; – résultats des analyses disponibles; – inscriptions aux cadastres éventuelles; – plans de décontamination et/ou d'assainissement; – conditions de l'autorité délivrant le permis; – mesures spécifiques au chantier visant à protéger les travailleurs et l'environnement. 	
		1.1.2.5		voir commentaire sous 1.1.1.2	<p>L'inventaire des éléments de réemploi et le plan de gestion des déchets doit être intégré au dossier d'appel d'offres de manière à permettre à l'entrepreneur de prendre connaissance de ses obligations, de calculer les coûts qui en résultent pour lui et de comprendre le mode de rémunération.</p>	
		1.1.2.7		voir commentaire sous 1.1.1.2	<p>Le maître d'ouvrage demande aux entreprises, lors de la remise des offres, une information sur les filières de réemploi qu'il prévoit et une attestation de reprise des déchets conformément au plan de gestion.</p>	

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
Bitte leer lassen/ à laisser vide svp.	Bitte leer lassen/ à laisser vide svp.	Thema / Thème Ziffer / Chiffre		Kommentar (Begründung für Änderung) Commentaire (justification de la modification)	Vorgeschlagene Textänderung Modification de texte proposée	Bitte leer lassen/à laisser vide svp.
		1.1.3.1		voir commentaire sous 1.1.1.2	<p>Le descriptif doit en particulier préciser:</p> <ul style="list-style-type: none"> – les types, qualités et quantités des éléments de construction susceptibles de réemploi – les filières de réemploi pour leur écoulement – les types, qualités et quantités de matériaux à distinguer conformément au plan de gestion des déchets; – les filières de traitement à prévoir; – une description des éventuelles déchèteries, y c. des mesures de protection contre leur utilisation incorrecte ou non autorisée; – les conditions de remise de l'ouvrage; – la description de l'état final après réalisation de la prestation; – les prestations découlant des conditions de l'autorité délivrant le permis, ainsi que les mesures spécifiques au chantier visant à protéger les travailleurs et l'environnement, telles que les équipements spéciaux de protection individuelle ou une installation de lavage des roues; – le mode de métré et de facturation. 	

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
Bitte leer lassen/ à laisser vide svp.	Bitte leer lassen/ à laisser vide svp.	Thema / Thème Ziffer / Chiffre		Kommentar (Begründung für Änderung) Commentaire (justification de la modification)	Vorgeschlagene Textänderung Modification de texte proposée	Bitte leer lassen/à laisser vide svp.
		1.2.2.1		voir commentaire sous 1.1.1.2	<p>Les annexes à l'offre contiendront les indications suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> – les mesures prévues afin de protéger les travailleurs, la population et l'environnement ; – les mesures prévues afin d'inventorier et d'écouler les éléments susceptibles de réemploi – les mesures prévues afin de trier et d'identifier les déchets – le mode de traitement prévu (réutilisation, traitement intermédiaire, valorisation, stockage définitif) ; – les installations de traitement prévues ; – le plan d'installation incluant les installations nécessaires pour une gestion des déchets dans les règles de l'art ; – une notification des surfaces nécessaires supplémentaires pour les installations de chantier. 	
		1.2.2.2		voir commentaire sous 1.1.1.2	<p>Les annexes à l'offre pourront en outre contenir les indications suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> – l'organisation du soumissionnaire ; – le nom et le curriculum vitae de la personne responsable du réemploi – le nom et le curriculum vitae de la personne responsable de la gestion des déchets ; – des références ; – le niveau de valorisation des filières de traitement prévues ; – les mesures visant à réduire les atteintes à l'environnement, par ex. émissions de CO₂, réutilisation d'éléments de construction ; – un inventaire des équipements. 	

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
Bitte leer lassen/ à laisser vide svp.	Bitte leer lassen/ à laisser vide svp.	Thema / Thème Ziffer / Chiffre		Kommentar (Begründung für Änderung) Commentaire (justification de la modification)	Vorgeschlagene Textänderung Modification de texte proposée	Bitte leer lassen/à laisser vide svp.
		1.3.1		voir commentaire sous 1.1.1.2	<p>Maître d'ouvrage</p> <p>Le maître d'ouvrage s'acquitte des obligations suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> – définition de mesures visant à éviter les déchets: - réutilisation du bâti existant, - réemploi d'éléments de construction; – communication d'informations sur le type, la qualité et la quantité des déchets qui seront produits ainsi que sur les filières de traitement prévues (art. 16 OLED); – vérification de l'obligation générale de valoriser selon l'état de la technique (art. 12 OLED); – définition du taux de valorisation à atteindre; – élaboration du plan de gestion des déchets et intégration de ce dernier dans le dossier d'appel d'offres et les contrats; – vérification de l'opportunité de l'aménagement du chantier et du processus d'excavation, de déconstruction et de transformation en ce qui concerne la gestion des déchets; – contrôle du respect du plan de gestion des déchets; – contrôle et mise en oeuvre d'une utilisation correcte de la déchèterie; – contrôle des preuves de traitement des déchets des entrepreneurs; – vérification de la réalisation de l'objectif fixé en matière de valorisation. 	

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
Bitte leer lassen/ à laisser vide svp.	Bitte leer lassen/ à laisser vide svp.	Thema / Thème Ziffer / Chiffre		Kommentar (Begründung für Änderung) Commentaire (justification de la modification)	Vorgeschlagene Textänderung Modification de texte proposée	Bitte leer lassen/à laisser vide svp.
		1.3.2		voir commentaire sous 1.1.1.2	<p>Entrepreneur</p> <p>L'entrepreneur s'acquitte des obligations suivantes:</p> <ul style="list-style-type: none"> – inventaire et écoulement des éléments susceptibles de réemploi sur le marché du réemploi – tri et évacuation des déchets de chantier conformément au plan de gestion des déchets; – conception des installations du chantier aux fins de la mise en oeuvre du plan de gestion des déchets; – émission d'instructions pour la mise en oeuvre du plan de gestion des déchets à l'intention des travailleurs intervenant sur le chantier; – mise en oeuvre des mesures de sécurité au travail et de protection de la santé et de l'environnement; – exploitation et surveillance de la déchèterie, lorsque ces tâches sont convenues contractuellement; – notification obligatoire auprès de la direction des travaux des matériaux et substances non prévus dans le plan de gestion des déchets; – présentation des preuves d'un traitement conforme au plan de gestion des déchets; – présentation des preuves d'une valorisation selon l'état de la technique et du niveau de valorisation atteint. 	

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
Bitte leer lassen/ à laisser vide svp.	Bitte leer lassen/ à laisser vide svp.	Thema / Thème Ziffer / Chiffre		Kommentar (Begründung für Änderung) Commentaire (justification de la modification)	Vorgeschlagene Textänderung Modification de texte proposée	Bitte leer lassen/à laisser vide svp.
		2.3		ordre de priorité dans la liste	Prestations non comprises Les prestations suivantes, pour autant qu'elles ne figurent pas dans le descriptif, seront rémunérées séparément à l'entrepreneur: – protection des éléments de construction pour lesquels une réutilisation est prévue; – établissement de documents de suivi; – établissement de preuves de traitement; – prélèvements et analyses en vue du tri des déchets; – stockage provisoire ordonné par le maître d'ouvrage; – étapes et interruptions ordonnées par le maître d'ouvrage; – frais résultant d'un déclassement de déchets.	
		5.2.4		voir commentaire sous 1.1.1.2	Métré par pièce – Éléments de construction pour lesquels le réemploi est prévu. – En cas d'analyses de laboratoire, indiquer la gamme des paramètres.	
		Annexe A		Terminologie...	Réemploi Wiederverwendung 4.1.13 -(autre référence, voir plus haut)	
				Ajouter	Elément de réemploi Bauteil der Wiederverwendung (référence, voir plus haut)	
				Ajouter	Inventaire des éléments de réemploi Inventar der Bauteile der Wiederverwendung (référence, voir plus haut)	

(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)
Bitte leer lassen/ à laisser vide svp.	Bitte leer lassen/ à laisser vide svp.	Thema / Thème Ziffer / Chiffre		Kommentar (Begründung für Änderung) Commentaire (justification de la modification)	Vorgeschlagene Textänderung Modification de texte proposée	Bitte leer lassen/à laisser vide svp.
				Ajouter	Élément de construction susceptible de réemploi Bauelement, das wiederverwendet werden kann (référence, voir plus haut)	

Per e-mail bis 14.01.2022 einsenden an / Jusqu'au 14.01.2022 envoyer par courriel à: VL118-430@sia.ch